

COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Procès-verbal
approuvé le :

Envoyé le :

25.06.2018

A: 2 PV
d'ancien
de Greffe tub-
à Pub. Inst. Inst.

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 19 JUIN 2018

PRESENTS : M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,
M. J. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,
Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Echevins,
M. R. MICHIELS, Président du CPAS
Mlle J.LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

OBJET : ARRETE DE POLICE N°75/2018 RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE JOSEPH DETHIER À DALHEM FETE À DALHEM DU 22 AU 24 JUIN 2018

Ratification

Le Collège,

RATIFIE l'arrêté de police susvisé pris en urgence par le
Bourgmestre en date du 14 juin 2018.

PAR LE COLLEGE,

La Secrétaire,
J.LEBEAU

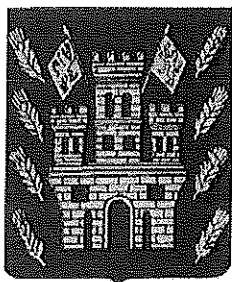
Le Président,
A. DEWEZ

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale,
J.LEBEAU

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ





COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'administration
04/374.74.23

Procès-verbal
approuvé le :

Envoyé le :

15.06.2018

A : 2 PV
à Dethier
x Police Dalhem
x Greffe Trib.
x Trib. Inst.
x J. JANSSEN
x F. CARBON
x D. SCHOMBRANDT
x Organisateurs

OBJET : ARRETE DE POLICE N°75/2018
RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE JOSEPH DETHIER À
DALHEM
FETE À DALHEM DU 22 AU 24 JUIN 2018

Le Bourgmestre,

Vu le courrier du 31.01.2018, inscrit au correspondancier sous le n°157, par lequel M. Samuel CHARPENTIER, au nom de la Royale Jeunesse Saint-Servais de DALHEM, informe de l'organisation de la Fête du Tunnel du 22 au 24 juin 2018 Place du Tram rue J. Dethier à DALHEM ; vu l'appel de Monsieur CHARPENTIER le 14.06.2018 pour informer du montage du chapiteau place du Tram à partir du samedi 16.06.2018 ;

Vu qu'il y a lieu de prendre les mesures utiles pour éviter tout accident et permettre en toute sécurité la préparation, le déroulement des manifestations et le démontage de l'infrastructure;

Vu les Arrêtés Royaux du 16.03.68 et du 01.12.75 relatifs à la police de roulage;

Vu les articles 119 et 130bis de la nouvelle loi communale;

Vu l'urgence;

ARRETE

Art. 1. Du 16 au 27 juin 2018, la circulation sera limitée à 30 KM/H sur 100 mètres de part et d'autre de la Place du Tram rue J. Dethier à DALHEM.

Art. 2. Du 16 au 27 juin 2018, le stationnement sera interdit à tout véhicule Place du Tram rue Joseph Dethier à DALHEM.

Art. 3. Les contrevenants seront passibles des peines portées par les règlements généraux de la police de la circulation routière et conformément à la procédure prévue par ceux-ci.

Art.4. Les signaux utilisés en application du présent arrêté (A51,E1,C43, plaques additionnelles) seront mis en place par les organisateurs.

Art.5. Copie du présent arrêté sera adressée aux Greffes des tribunaux de Police et de 1^{ère} instance de LIEGE, à Monsieur le Chef de Zone Police Basse-Meuse, au service communal des travaux et aux organisateurs.

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ

